

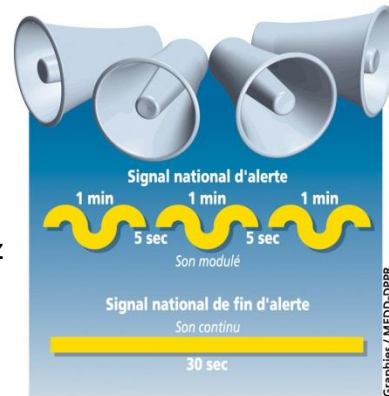
# Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

## INFORMATION DES FAMILLES

### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

#### *En cas d'alerte:*

- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.



- Écoutez la radio  
Et respectez les consignes des autorités



FREQUENCE radio locale  
conventionnée par le préfet :

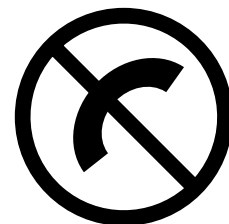
103 ,1Mhz

- N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer, ni vous exposer



- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.

- Ne téléphonez pas.
- N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

## ANNUAIRE DE CRISE

<b>École</b>	<b>POLIGNE</b>
Ligne directe	<b>02 99 43 82 61</b>
Adresse	<b>45 RUE DES FONTAINES</b>
Accès des secours	<b>45 RUE DES FONTAINES</b>
Causes possibles de sur accident (chaufferie, bouteilles de gaz, transformateur, canalisation de gaz ...)	

Services	N° de téléphone
<u>Secours</u> Pompiers : 18 SAMU : 15  Gendarmerie (selon les communes) 17	
MAIRIE	02 99 43 73 09
<u>Préfecture</u> Protection civile	
<u>Éducation Nationale</u> Inspection académique : 02 99 44 69 44 IEN de circonscription BAIN: 09 64 45 71 97	